

Remise le 6 Mai 2021.

Remis en main propre  
le 6 mai 2021



# ABAFIM

SARL au capital de 50 000 € - 443 958 463 RCS Tarbes  
Carte Professionnelle N° 2006 - 0 117 T délivrée par la Préfecture des Hautes - Pyrénées le 09/06/2006  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES  
Garantie Financière : OBE International Insurance Limited - 12 place Vendôme - 75 001 PARIS

*Laurent Michaud*

## OFFRE D'ACHAT

Le (s) soussigné (s) : *Emilie Bénédicte et Dorian Olivier*

Demeurant : *49 avenue d'Yze - 40150 Seignosse*

Reconnaissent avoir visité le *6 Mai 21 à 13h00* par l'intermédiaire de l'agence immobilière

ABAFIM, le bien Mandat N° *AF24501* ci-après désigné (désignation + adresse) :

*Village au 405 avenue de Rolle 40150 Seignosse - Hossegor -*

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :** *1 010 000*

€ *un million dix mille euros*

**Commission d'agence :** *40 000*

€ *quarante mille euros*

**Prix total honoraires inclus :** *1 050 000*

€ *un million cinquante mille euros*

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de *52 500 €*

- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de *997 500 €*

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenue, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 7 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Fait à

Le

L'acquéreur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation des présentes conditions)

*Lu et approuvé*

*Bon pour acceptation*

(1) Condition suspensive :

Pour ABAFIM  
Le négociateur,

Le vendeur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation des présentes conditions)

*Lu et approuvé*

*Bon pour acceptation*

*Avant clauses suspensives de financement*

*Lu et approuvé  
Bon pour acceptation*

*Laurent  
MICHAUD  
09/05/21*